



Compte rendu Audio Conférence du 20 avril 2020

**Présents : Mme Martel / Mr Morvan / Mr Julien / Mr Gonzalez
Solidaires / FO / CGT Finances publiques 33**

Cette audio conférence a pour thème principal la campagne d'Impôt sur les revenus qui s'ouvre aujourd'hui dans le contexte particulier de crise sanitaire que nous connaissons actuellement.

Mme Martel rappelle que la campagne IR est un rendez-vous majeur tant pour les agents de la DGFIP que pour les usagers.
Elle remercie toutes celles et ceux qui vont contribuer à rendre possible cette campagne ainsi que tous les agents qui ont permis le maintien de l'activité dans le cadre du Plan de Continuation de l'Activité (PCA).

Le PCA actualisé de la campagne IR ainsi que la flash info hebdomadaire sur la situation en Gironde sont en ligne sur Ulysse 33.

◆ Chiffres Covid-19 :

En Nouvelle Aquitaine il y a actuellement 3973 cas, 825 hospitalisations, 196 personnes en réanimation, 247 décès et + de 1000 personnes guéries.
Concernant la DRFIP 33, aucun agent n'a été testé positif au covid-19 (2 ont été testés négatifs). Cependant lors de la conférence, il est fait état d'un agent qui aurait été testé positif au covid-19 à l'hôpital mais dont le signalement n'a pas été porté à la connaissance de la Direction.
Cette dernière va prendre des renseignements pour vérifier ce qu'il en est.

S'il y a une suspicion de cas, la direction applique les mesures préconisées par la médecine du travail : fermeture des locaux 24H ou plus pour permettre le nettoyage, mise en quatorzaine de l'agent concerné et éventuellement des agents présents si les gestes barrière n'ont pas été respectés.

◆ Moyens de protection :

- Gel hydroalcoolique :

Une 1ère commande comprenant 40 bidons de 5 Litres a été distribuée à tous les services.
Les 40 bidons de la 2ème commande viennent d'arriver et la distribution est en cours, et une 3ème commande du même volume a été passée le 17/04.

- Gants :

4250 gants ont été distribués et 8000 de plus ont été commandés mais aucune précision n'est disponible quant à la date de livraison.

- Masques :

Une 1ère livraison de 1290 masques a été distribuée en priorité aux services devant effectuer l'accueil urgent et la distribution des bons de secours.

Une 2ème livraison vient d'être réceptionnée et va être distribuée.

Un tuto concernant la bonne utilisation des masques et des gants a été mis en ligne sur Ulysse 33, car une mauvaise utilisation peut être contre productive et réduire à néant la protection.

- Lingettes :

1000 ont été livrées et distribuées dans les services

10 000 de plus ont été commandées.

Le service de la BLI a également fourni de l'essuie-tout et de l'alcool ménager aux différents services afin de pouvoir procéder à la désinfection si nécessaire.

- Mesures pour l'ouverture du courrier :

Les mesures de distanciation doivent être respectées et la protection des agents est assurée par la mise à disposition de gants, de gel hydroalcoolique et de lingettes.

De plus il a été demandé d'attendre 24 h entre la réception du courrier et son ouverture afin de limiter les risques.

◆ **Aspects métiers :**

- Campagne d'impôts sur les revenus

Mme Martel a rappelé que la campagne IR se tient car c'est une volonté de notre ministre qui a néanmoins fait le choix de décaler la date de début d'une dizaine de jours.

Elle réitère également que la santé et la protection des agents est essentielle et qu'il n'y aura donc pas d'accueil physique pendant le confinement.

Au delà du 11 mai, date annoncée du déconfinement, aucune décision n'a encore été prise pour savoir comment allait s'organiser la suite de la campagne IR ainsi que l'accueil physique. La situation évoluera en fonction des directives gouvernementales et des décisions nationales.

Même s'il n'y a pas d'accueil physique, les usagers peuvent joindre les services via e-contact, la balf ou le téléphone.

Compte tenu du début de la campagne, des agents ont dû être rappelés en présentiel sur site afin de pouvoir répondre aux usagers.

Néanmoins, il n'y aura pas plus d'agents que nécessaire en présentiel, et les règles de sécurité sanitaire doivent être respectées. La présence physique des agents est subordonnée à l'organisation « spaciale » dans les services afin de pouvoir respecter une distanciation de 2 m entre les agents. Les chefs de service se sont organisés afin que ces mesures de distanciation soient respectées (aménagement des services)

Mme Martel rappelle qu'il est impératif que chacun respecte les consignes sanitaires et les gestes barrière (cf guide des bonnes pratiques au bureau lors du PCA – 23/03/20 sur Ulysse 33).

Un extrait du guide sera distribué sur le bureau de chaque agent et affiché aux pointes ainsi qu'aux ascenseurs afin que chacun s'approprie les gestes à adopter.

A l'exception des agents empêchés (garde d'enfant) la Direction va faire appel à une cinquantaine d'agents en télétravail en SIP afin qu'ils traitent les e-contacts, et les mails.

Des téléphones portables professionnels leurs seront distribués afin qu'ils puissent également rappeler les usagers qui auront pris des rendez-vous téléphoniques.

AUCUN AGENT NE SERA AMENÉ A UTILISER SON TÉLÉPHONE PERSONNEL DANS LE CADRE DE SES MISSIONS

Les agents des SIP qui ne sont pas équipés pour télétravailler pourront néanmoins répondre aux mails de la balf du service via le courriel léger auquel tous les agents ont accès depuis la semaine dernière via Ulysse DGFIP <https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/portail/accueilIAM.pl>
Ils pourront également d'ici peu accéder à e-contact.

Soutien aux SIP :

- 9 agents de la Dircofi apporteront leur soutien aux SIP.
- Les agents des BDV, PCE et PCRP seront en présentiel à tour de rôle depuis leur poste de travail afin d'effectuer du renfort téléphonique pour les SIP d'Arcachon, Libourne, Cenon, Mérignac et de la Cité.
- Des agents de la Direction à Mériadeck (5 pers/jour dans des bureaux différents) participeront au renfort téléphonique pour les SIP de Lesparre, Blaye, La Réole et Langon.

Plusieurs séances de formations sur la campagne IR ont eu lieu que ce soit en présentiel (tout en respectant les distances de sécurité nécessaires et les gestes barrière), en e-formation, en audio ou encore en visio-conférence.

Les centres de contact sont également mobilisés sur tout le territoire.

Néanmoins s'ils sont confrontés à un trop grand nombre d'appels, il pourra y avoir un déport sur des agents de la Dircofi et sur les CPS relais. Il ne peut pas être exclu que les services locaux soient également sollicités.

Casques téléphoniques : lors de l'audio conférence du 10/04/20 la direction nous avait indiqué avoir commandé davantage de casques afin que chaque agent devant participer à l'accueil téléphonique puisse en disposer sans avoir à le partager avec d'autres collègues. A ce jour, la direction nous affirme avoir « un nombre certain de casques » sans plus de précision... Rien ne nous confirme qu'il y en ait bien un par agent.

Compte tenu de la situation sanitaire et du risque que ce matériel représente (il paraît difficile de pouvoir les nettoyer convenablement), la CGT Finances Publiques 33 incite les agents à refuser d'utiliser un casque qui devrait être partagé.

- Fonds de solidarité :

Ce fonds de solidarité a été créé par le décret du 30 mars 2020.

Au niveau national il concerne 600 000 entreprises pour un montant de 800 millions d'euros.

En Nouvelle Aquitaine 58 000 entreprises en sont bénéficiaires pour un montant de 75,4 millions d'euros, et en Gironde cela représente 18 000 entreprises pour un montant de 23,2 millions d'euros.

Les SIP répondent aux questions des usagers concernant les problèmes d'accès, les demandes d'identifiant nécessaires pour accéder à l'espace particulier, ainsi qu'aux questions contenues dans la foire aux questions mise en ligne sur Ulysse.

Les SIE quant à eux traitent toutes les autres questions, ainsi que les anomalies et les doublons. En fin de semaine dernière ces anomalies concernaient 800 demandes. Compte tenu du nombre d'anomalies détectées des agents de la Dircofi et de la direction vont apporter leur aide aux SIE pour les traiter.

◆ Questions diverses :

- **Remboursement des frais de repas :** la note précisant les modalités est en ligne sur Ulysse. Entre le 17/03 et le 16/04 le remboursement est subordonné à une déclaration sur l'honneur. Au delà du 16/04 un justificatif des frais engagés est nécessaire. Les tickets de courses de la semaine précédente faisant état des produits achetés pour les repas pris au bureau seront acceptés.

- **Primes :** pas d'élément précis concernant les modalités d'attribution de la prime. La Direction attend les directives nationales concernant les détails de l'attribution.

- **Ponction des jours RTT et congés :**

Ces prélèvements font suite à l'application de l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020.

La Direction Générale est en discussion avec les organisations syndicales nationales sur ce sujet. Localement la direction attend les consignes de la DG concernant les modalités précises mise en œuvre.

Pour la CGT, les agents ne sont en rien responsables de la crise sanitaire, de la crise du service public et particulièrement de celui de la santé, qui ont obligé à cette période de confinement et à la fermeture de nombreux services notamment par manque de moyens de protection.

Que dire du prélèvement des jours de congés pour les agents en Autorisation d'absence car ils n'ont pas pu être placés en télétravail par manque de moyen matériel, ou pour ceux à qui on a retiré leur matériel informatique pour le donner à d'autres affectés sur des missions prioritaires ???!!

Aucun agent ne doit être pénalisé du manque de moyen matériel et d'anticipation qui a empêché la DGFIP de placer la majorité des agents en télétravail.

- D'ailleurs, pourquoi prélever des jours de congés aux télétravailleurs ? Cela sous entendrait il qu'en télétravail on ne travaille pas ou pas assez ??? Les agents concernés apprécieront !!!

-Pourquoi prélever des jours de congés aux agents actuellement en autorisation d'absence pour cause de santé fragile ? N'est ce pas discriminatoire ???

-Pourquoi prélever des jours de congés aux agents actuellement placés en autorisation d'absence pour garde d'enfant ?

Une fois de plus c'est une décision qui va pénaliser les femmes, majoritairement en garde d'enfants, qui ont été les premières à être renvoyées dans leurs foyers pour faire la classe à leurs enfants et qui n'ont pas eu d'autre choix...

-Pourquoi prélever des jours de congés aux agents qui sont venus plusieurs jours en présentiel pour assurer les missions prioritaires qui ne pouvaient être faites en télétravail ? N'ont ils pas pris suffisamment de risques en ne pouvant pas rester confinés ?

Ce prélèvement des jours de RTT crée des inégalités profondes entre les agents qui ne sont en rien responsables ni de leur santé fragile, ni de la fermeture imposée des écoles, ni du fait que tous ne pouvaient pas avoir accès au télétravail par manque de moyens matériels.

◆ Déconfinement :

De nombreuses interrogations se posent sur les mesures sanitaires et le respect possible des gestes barrières après le 11 mai.

- **Distanciation** : En effet, les mesures de distanciation de 2 m entre chaque agent doivent être respectées, mais cela semble déjà compliqué dans la pratique lorsque la majorité des agents sera de retour sur site.

En effet, comment faire dans de petits bureaux où il y a plusieurs agents, sur des gros sites où beaucoup de monde se croise ou encore dans les ascenseurs ?

Concernant la Cité administrative à Bordeaux, la direction va demander au préfet de tenir un conseil de cité afin de mettre en place une stratégie commune avec les autres administrations présentes sur le site concernant les mesures de distanciation à prendre.

La question se pose notamment pour les ascenseurs, mais apparemment une distance de 2 m pourrait être respectée si 2 personnes seulement se trouvent à l'intérieur et en diagonale !!!... quant on sait qu'il y a près de 1500 personnes en temps normal à la cité, le temps d'attente pour monter dans les étages risque d'être long !!!...et compliqué !!!!

- **L'aération des locaux** (ouverture des fenêtres) est également préconisée 3 fois par jour pendant 15 minutes. Problème, sur quelques sites, les fenêtres ne peuvent pas être ouvertes ...

Qu'à cela ne tienne l'aération se fera par les portes !!! (au rez de chaussé pourquoi pas, mais quelle aération via la porte du bureau dans les étages ????)

- **Masques** : des masques alternatifs lavables pourraient être distribués sur la métropole bordelaise mais aucune précision concernant la DRFIP n'a été donnée.

- **Le télétravail** sera un élément important lors de la mise en œuvre du déconfinement mais aucun élément précis n'a encore été donné pour savoir si tous les agents actuellement en télétravail le resteront.

L'organisation en local après le 11 mai va dépendre du plan de déconfinement qu'annoncera le gouvernement.

Des mesures plus précises devraient intervenir environ 1 semaine avant la date de déconfinement, ce qui risque de poser des problèmes en terme d'organisation pour les agents mais également pour la mise en œuvre des mesures nécessaires.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 33 est là pour vous, n'hésitez pas à nous faire remonter vos questions via la boîte mail cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr

Le site internet de la section est actualisé régulièrement des dernières informations dont nous disposons: <http://www.dgfip.cgt.fr/33/>

Pour la section,

Karine Joly et Nadège Viry